

AUDIT EUREX

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrite sur
la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes rattachée à la
CRCC Dauphiné Savoie

RESEAU INITIATIVE FAUCIGNY MONT BLANC

Association

SIEGE SOCIAL :
11, RUE PRÉ BÉNÉVIX
74300 CLUSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2026

AUDIT EUREX

SARL au capital de 8.000 euros - Siren n° 433 396 496 00021 RC Thonon - TVA FR 45 433 396 496 - Code Naf 6920 ;
Siège Social : Technosite Altéa - 196 rue Georges Charpak - 74100 Juvigny
Tél : 04 26 69 75 87 - E.mail : audit.annemasse@eurex.fr - www.eurex.fr

Bureau secondaire : 3 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 79 79

RESEAU INITIATIVE FAUCIGNY MONT BLANC

Association

SIEGE SOCIAL : 11, RUE PRÉ BÉNÉVIX
74300 CLUSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

À l'assemblée générale de la l'association RESEAU INITIATIVE FAUCIGNY MONT BLANC.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RESEAU INITIATIVE FAUCIGNY MONT BLANC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Informations sur les règles et méthodes comptables » figurant en page 2 de l'annexe des comptes annuels, qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06 complété par le règlement ANC n°2023-03, et leurs incidences sur les comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Informations relatives au bilan » figurant en pages 3 et 4 de l'annexe des comptes annuels, expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations financières ainsi que les modalités relatives à leur dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations financières, et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe susmentionnée fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Juvigny, le 16/03/2026

P/SARL AUDIT EUREX,

Guillaume BELIN

Associé

Commissaire aux comptes



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF IMMOBILISE	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	9 595,60	5 794,47	3 801,13	5 335,18
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
ACTIF IMMOBILISE	Prêts	718 762,98	42 353,80	676 409,18	813 577,95
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	728 358,58	48 148,27	680 210,31	818 913,13
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
ACTIF CIRCULANT	Autres créances	121 858,60		121 858,60	139 685,74
	Charges constatées d'avance				358,56
	Valeurs mobilières de placement	196 552,00		196 552,00	146 552,00
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	360 792,64		360 792,64	119 442,06
	TOTAL (III)	679 203,24		679 203,24	406 038,36
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	1 407 561,82	48 148,27	1 359 413,55	1 224 951,49
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				408 647,98	453 272,00
(2) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

			31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires		(85 768,12)	(88 710,98)
	Fonds propres complémentaires		426 984,46	424 134,46
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires		(49 817,91)	(29 907,90)
	Fonds propres complémentaires		760 852,91	691 852,91
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité		146 350,26	130 451,23
FONDS PROPRES	Autres			
	Report à nouveau			
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs			
	Excédent ou déficit de l'exercice		31 754,66	8 939,88
	Total des fonds propres (situation nette)		1 230 356,26	1 136 759,60
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total des autres fonds propres			
	Total des fonds propres		1 230 356,26	1 136 759,60
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes			
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			
	Fonds dédiés sur concours publics			
Fonds reportés et dédiés	Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		107 916,00	68 783,12
	Emprunts et dettes financières divers (2)			
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 100,93	4 623,86
	Dettes des legs ou donations			
DETTES (1)	Dettes fiscales et sociales		15 433,96	14 784,91
	DETTES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		1 606,40	
	Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes		129 057,29	88 191,89
TOTAL PASSIF	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
	TOTAL PASSIF		1 359 413,55	1 224 951,49
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes		31 754,66	8 939,88
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		106 111,79	54 109,96
	(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	18 350,00	9 325,00
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	8 500,00	7 600,00
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	171 951,08	135 268,80
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	36 400,00	30 680,00
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		832,02
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	1 654,51	438,92
Total des produits d'exploitation		236 855,59	184 144,74
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	39 368,06	38 160,19
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	709,90	598,09
	Salaires	122 905,40	100 622,48
	Cotisations sociales	36 983,21	31 905,42
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 534,05	1 757,03
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	171,29	108,63
Total des charges d'exploitation		201 671,91	173 151,84
RESULTAT D'EXPLOITATION		35 183,68	10 992,90

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			35 183,68	10 992,90
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		3 439,57	3 689,25
	Reprises sur dépréciations et provisions		20 055,45	17 522,50
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des immobilisations financières cédées			
Total des produits financiers			23 495,02	21 211,75
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		14 485,50	8 565,00
	Intérêts et charges assimilées		12 438,54	10 631,52
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			26 924,04	19 196,52
RESULTAT FINANCIER			(3 429,02)	2 015,23
RESULTAT COURANT avant impôts			31 754,66	13 008,13
	Produits exceptionnels			1 244,00
	Charges exceptionnelles			5 312,25
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(4 068,25)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			260 350,61	206 600,49
TOTAL DES CHARGES			228 595,95	197 660,61
EXCEDENT ou DEFICIT			31 754,66	8 939,88
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature			9 000,00	9 180,00
Prestations en nature				
Bénévolat			85 080,00	60 780,00
TOTAL			94 080,00	69 960,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens			9 000,00	9 180,00
Prestations				
Personnel bénévole			85 080,00	60 780,00
TOTAL			94 080,00	69 960,00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Notre association Initiative Faucigny Mont Blanc est l'une des 202 associations locales Initiative réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt général se fixe comme raison d'être d'accompagner l'audace des entrepreneurs pour construire une société solidaire et durable, laquelle se décline en 5 grands objectifs :

- Placer les entrepreneurs au cœur de notre action en leur faisant confiance, en les accompagnant, en les finançant, en les mettant en réseau afin de permettre à chacun et à chacune de se réaliser à travers son projet entrepreneurial en portant une attention particulière aux territoires et aux publics les plus fragiles.
- Agir pour le développement économique et la vitalité de nos territoires par l'aide à la création et à la reprise d'entreprises porteuses d'emplois et d'activités prospères et durables.
- Contribuer à une économie responsable pour participer à la transformation de notre société en veillant à l'équilibre entre performance économique et impacts environnementaux, sociaux et sociétaux des projets soutenus.
- Affirmer notre mission d'intérêt général et proposer à nos partenaires publics et privés des stratégies pour l'entrepreneuriat.
- Être un réseau de compétences mobilisé pour l'entrepreneuriat de demain qui fait preuve au quotidien d'agilité, d'innovation, de rigueur, de qualité de la vie au travail, de diversité des profils.

Au cœur de la mission de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs/repreneurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Sa Mission, son Projet associatif et Ethique et sa Déontologie
- Un référentiel « métier », la « promesse Initiative France », un système de qualification « Perform'in »
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa coordination nationale

Concrètement, sur l'exercice 2025, notre association locale a étudié 120 dossiers, présenté au Comité d'agrément 75 projets dont 62 ont été validés correspondant à 82 prêts personnels accordés.

Informations sur les règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan Comptable Général : le règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC) et le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 applicable à compter des exercices ouverts au 01 01 2025
- Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018 modifié notamment par le règlement 2023-03 du 07/07/2023.
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France à la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06

Dans le cadre de la modernisation des états financiers prévue par le règlement ANC 2022-06 (homologué le 30 décembre 2023) et son complément ANC 2023-03, l'association a procédé à la mise en conformité de son système comptable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce changement de méthode implique principalement :

- Une redéfinition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel ;
- La suppression de la technique des transferts de charges (compte 79), remplacée par des réaffectations directes ;
- L'adaptation du plan comptable avec la mise en place de nouveaux comptes et sous-comptes conformément à la nomenclature actualisée.

Les impacts sur les comptes de l'exercice se traduisent par une modification de la présentation de certaines opérations.

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes sous les réserves 2025 mentionnées ci-après,
- indépendance des exercices
- continuité d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Le règlement ANC 2018-06 offre aussi certaines options de comptabilisation. Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'exercice de référence et non sur la base des encaissements
- Concernant les fonds dédiés contribuant au financement d'immobilisations amortissables, les fonds dédiés sont considérés comme des subventions d'investissement reportées au résultat au rythme des amortissements

Informations relatives au bilan

INITIATIVE FAUCIGNY MONT BLANC ANNEXE AU COMPTES ANNUELS DU 01-01-2025 AU 31-12-2025 Exercice de 12 mois	
TOTAL BILAN	1 359 413, 55
RESULTAT DE L'EXERCICE	31 754, 66

- *Etat de l'actif immobilisé (NIF et ANC)*

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

prêts immobilisés	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
création / reprise	346 200	65	423 250	79
croissance			9 000	3
total	346 200	65	432 250	82

Sur l'exercice 2025, 65 prêts ont été décaissés pour un montant de 346 200 € dont :

- 56 prêts pour un montant de 298 700 accordés en 2025
- 9 prêts pour un montant de 47 500€ accordés en 2024

Au 31 12 2025, 5 prêts faisaient l'objet d'un parrainage.

Outre les prêts décaissés sur ses fonds propres, notre association avec son comité d'agrément a contribué au décaissement de prêts complémentaires par certains de nos partenaires :

prêts bruts engagés pour nos tiers partenaires	Prêts décaissés par des tiers			
	exercice 2025		exercice 2024	
	montant	nombre	montant	nombre
Bpifrance PHCR	287 300	67	273 250	69

- *Etat des dépréciations (NIF)*

L'état des dépréciations sur prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

dépréciation des prêts	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
création / reprise	42 353. 80€	11	47 921€	11
dotation	14 485. 50€	5	8 565€	3
reprise	20 055. 45€	5	17 523€	5

Les prêts sont dépréciés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50%
- Plus de 6 impayés : 75%
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100%
- En cas de cessation d'activité : 100%

- **Etat des provisions**

TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS				
	31/12/2024	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2025
RO.	3 628		3 628	0
BO.	2 052			2 052
ST.	1 547		1 547	0
NO.	1 872			1 872
SO.	4 695	3 071	1 625	6 141
RA.	1 998		1 998	0
AN.	4 191		4 191	0
ME.	7 067		7 067	0
MA.	2 138			2 138
DE.	408	408		816
LE.	18 328			18 328
MA.		1 358		1 358
MO.		4 380		4 380
SI.		2 784		2 784
KE.		1 538		1 538
CO.		947		947
TOTAUX	47 924	14 486	20 055	42 354

- **Etat des créances (NIF)**

Le montant des prêts à l'actif du bilan se décompose ainsi selon les échéances :

ETAT DES PRETS			
	Totaux	Moins un an	Plus un an
Prêts créateurs	718 763	408 648	310 115

- **Répartition et flux de la trésorerie (NIF)**

trésorerie	exercice N			exercice N-1		
	bilan	transféré	théorique	bilan	transféré	théorique
trésorerie prêts	370 621,23			172 240,43		
trésorerie fonctionnement	186 723,41			93 753,63		
trésorerie autre						
total trésorerie	557 344,64			265 994,06		

La trésorerie dans sa dimension dynamique de flux se présente ainsi :

fonds propres		
fonds propres	exercice N	exercice N-1
	montant	montant
fonds propres prêt	1 043 211,31	993 476,25
FP fonctionnement	150 242,50	134 343,47
autres fonds propres		
résultat exercice association pure	36 902,45	8 939,88
total fonds propres	1 230 356,26	1 136 759,60
fonds propres prêts		
fonds propres prêts	exercice N	exercice N-1
	montant	montant
FP sans droit de reprise		
fonds prêts type A SDR	366 480,24	388 412,49
fonds prêts type B SDR		
fonds prêts type C SDR		
tot FP sans droit de reprise		
FP avec droit de reprise		
fonds prêts type A ADR	676 731,07	605 063,76
fonds prêts type B ADR		
fonds prêts type C ADR		
tot FP avec droit de reprise		
total Fonds propres prêts	1 043 211,31	993 476,25

- **Information sur les immobilisations**

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS				
	31/12/2024	ACQUISITIONS	CESSION-REBUTS	31/12/2025
Installations agencements	2 868			2 868
Matériel de bureau	3 292			3 292
Mobilier	3 436			3 436
TOTAUX	9 596	0	0	9 596

TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS				
	31/12/2024	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2025
Installations agencements	647	287		934
Matériel de bureau	2 608	560		3 168
Mobilier	1 005	687		1 692
TOTAUX	4 260	1 534	0	5 794

- **Montant des engagements financiers (NIF)**

Au 31 12 2025, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure dans l'annexe comptable parmi les engagements hors bilan. Il se répartit ainsi :

prêts accordés non décaissés	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
création / reprise	96 000€	16	76 500€	17

- **Informations sur les fonds propres (ANC 2018-06 et NIF)**

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur accordés par l'association sont enregistrées dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise ou d'emprunts selon les obligations conventionnelles.

Les pertes et dépréciations constatées lors de l'exercice précédent sur les prêts d'honneur ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle doivent être imputées pour un montant équivalent des dépréciations et pertes de l'actif immobilisé au niveau des apports et emprunts qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif des postes du bilan passif.

Les pertes et dépréciations sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise ou emprunts sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles par type de prêts.

- **Variation des fonds propres (ANC et NIF)**

La variation des fonds propres peut s'exprimer de plusieurs façons, ainsi (NIF) :

NUMEROS DE COMPTES	LIBELLES	TOTAUX	FONDS PROPRES PRETS AVEC DROIT DE REPRISE	FONDS PROPRES PRETS SANS DROIT DE REPRISE	FONDS PROPRES ASSOCIATION
102941	PROVISIONS SUR FONDS DE PRETS (A)	-47 923,75	-30 976,54	-16 947,21	
102942	PERTE SUR APPORTS SANS DROIT REPRISE	-37 844,37		-37 844,37	
102500	LEGS ET DONS	2 215,30			2 215,30
103000	FONDS DE PRÊT START AND GO	12 486,00	12 486,00		
102602	APPORT MATERIEL A L'ORIGINE	1 676,94			1 676,94
102400	FONDS DE PRÊTS SANS DROIT DE REPRISE	423 092,22		423 092,22	
103942	PERTE SUR APPORTS AVEC DROIT REPRISE	-62 303,91	-62 303,91		
106820	RESERVE PROJET ASSOCIATIF	146 350,26			146 350,26
103400	FONDS DE PRÊTS AVEC DROIT DE REPRISE	760 852,91	760 852,91		
120000	RESULTAT DE L'EXERCICE (B)	31 754,66	-3 327,38	-1 820,41	36 902,45
	TOTAUX FONDS PROPRES	1 230 356,26	676 731,07	366 480,24	187 144,95

Fonds propres :

fonds propres	exercice N	exercice N-1
	montant	montant
fonds propres prêt	1 043 211,31	993 476,25
FP fonctionnement	150 242,50	134 343,47
autres fonds propres		
résultat exercice association pure	36 902,45	8 939,88
total fonds propres	1 230 356,26	1 136 759,60

fonds propres prêts	exercice N	exercice N-1
	montant	montant
<i>FP sans droit de reprise</i>		
fonds prêts type A SDR	366 480,24	388 412,49
fonds prêts type B SDR		
fonds prêts type C SDR		
tot FP sans droit de reprise		
<i>FP avec droit de reprise</i>		
fonds prêts type A ADR	676 731,07	605 063,76
fonds prêts type B ADR		
fonds prêts type C ADR		
tot FP avec droit de reprise		
total Fonds propres prêts	1 043 211,31	993 476,25

- **Etat des dettes financières (NIF)**

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

	Total dû	Moins d'un an	Plus d'un an
Emprunt BPA	34 081,93	11 136,43	22 945,50
Emprunt CADS	50 000,00	50 000,00	
Intérêts couru sur emprunt	78,07	78,07	
Avance remboursable BPA	23 756,00	23 756,00	
Total	107 916,00	84 970,50	22 945,50

Informations relatives aux comptes de résultat

- **Montant des concours publics et subventions reçues (ANC)**

concours publics subventions	2025			2024		
	concours publics	Sub. exploit.	Sub. investis.	concours publics	Sub. exploit.	Sub. investis.
Union Européenne		114 174			71 675	
Etat						
Conseil Régional		10 537			11 954	
Intercommunalités		47 240			51 640	
autres						
total		171 951			135 269	

Pour les conventions pluriannuelles variables (FSE et collectivités), les recommandations de l'ANC 2018-06 n'ont pas pu être respectée et donc aucun produit à recevoir et produit constaté d'avance n'a été constaté en lien avec ces subventions en raison de la difficulté d'estimation des produits sur les années à venir.

- **Produits à recevoir**

ETAT DES CREANCES	Totaux	Moins d'un an
PRODUITS A RECEVOIR	121 859	121 859

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR	
BPI CONVENTION PHCR	6 900
FSE 2025	95 101
CCFG	6 726
PREVOYANCE	94
MECENAT	2 500
REGION	10 537
TOTAUX	121 859

- **Charges à payer**

ETAT DES CHARGES A PAYER	
Fournisseurs factures non parvenues	4 100
Provision congés à payer	4 481
Organismes sociaux et fiscaux	10 953
TOTAUX	19 534

- **Abandon de frais par les bénévoles**

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité de bénévolat sont enregistrés dans les comptes de charges correspondant à leur nature sur la base des dépenses réelles et justifiées et récapitulées dans une note de frais. La renonciation au remboursement de frais par le bénévole est matérialisée sur la note de frais produite par le bénévole et est comptabilisée en dons manuels (compte 75412 abandon de frais par les bénévoles).

Il n'y en pas pour cet exercice 2025.

- **Décomposition du compte de résultat par activité (NIF)**

NO CPTÉ	LIBELLE	TOTAUX	FONCTIONNEMENT	FONDS DE PRÊT
768000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	3 439,57	3 439,57	
768200	PRODUITS FINANCIERS BPI			0,00
768300	PROFITS SUR PRÊT D'HONNEUR		0,00	
772000	PRODUITS SUR EXERCICES ANT	1 587,78	1 587,78	
78662000	REPR PROV DEPR PRÊT	20 055,45		20 055,45
791400	REM CPAM		0,00	
	TOTAL PRODUITS	260 350,61	240 295,16	20 055,45
668000	Charges financières	0,00	0,00	
668200	Perte sur prêt d'honneur	6 898,64		6 898,64
672100	Charges sur exercices antérieurs	3 819,10		3 819,10
675200	VNC immo cédées		0,00	
681120	Dotations immo	1 534,05	1 534,05	
686620	Dotations prov dépr prêts	14 485,50		14 485,50
	Total des charges	228 595,95	203 392,71	25 203,24
	RESULTAT (PERTE)	31 754,66	36 902,45	-5 147,79
	CONTRÔLE			31 754,66

- **Contributions en nature (ANC)**

CNV	2025	2024
contributions		
dons en nature	9 000€	9 180€
prestation en nature		
bénévolat	85 080€	60 780€
total	94 080€	69 960€
charges		
secours en nature		
m-à-d gratuite de biens	9 000€	9 180€
commodat (prêt)		
prestation en nature		
personnel bénévole	85 080€	60 780€
total	94 080€	69 960€

Les informations concernant les mises à disposition de biens ou de personnel sont évaluées et transmises par les donateurs à partir des coûts enregistrés dans leur propre comptabilité.

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains
- aux feuilles de présence remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc

Le bénévolat est évalué sur la base de 60 € de l'heure comme en 2024.

Autres informations

- **Effectif moyen (ANC et NIF)**

L'effectif moyen est exprimé en ETP (équivalent temps plein) et comprend les mises à disposition des personnes et les bénévoles concourant à l'activité.

Effectif	2025	2024
cadres	1	1
non cadres	3	2
<i>sous total</i>	4	3
personnel m-à-d facturées	0	0
personnel m-à-d CVN	0	0
total	4	3

- **Honoraires du commissaire aux comptes (ANC 2014-03 et NIF)**

honoraire CAC	31 12 2025	31 12 2024
Certification des comptes	2 280€	2 220€
Autres missions		
Total	2 280€	2 220€